

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2016

**Président : François de MAZIÈRES** (sauf délibérations n°2016-06-02)

#### Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD (*sauf délibérations n°2016-06-16 à 26 - pouvoir à M. Olivier LEBRUN*), M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAUT (*sauf délibérations n°2016-06-01 et 02*), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON (*sauf délibérations n°2016-06-13 à 26 - pouvoir à Mme Pascale RENAUD*), Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothee BILGER (*sauf délibération n°2016-06-19*), M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (*sauf délibérations n°2016-06-01 et 02 - pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY*), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL (*sauf délibération n°2016-06-13*), Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (*sauf délibérations n°2016-06-23 à 26*), M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN,

#### Absents excusés :

M. Guy-Michel BEROCHE a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER,  
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à Mme Laurence AUGERE,  
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL,  
M. Erik LINQUIER,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,  
Mme Marie DENAISON,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 20 juin 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 29 juin 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

#### Titre : **Vidéoprotection.**

**Adoption du schéma directeur 2016-2018 et fixation de la participation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux dépenses communales.**

**M. Philippe BENASSAYA, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu l'article L. 5216-5 al I 4° du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2010-07-07 portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de vidéoprotection ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2010-12-10 adoptant le schéma directeur 2010-2012 en matière de vidéoprotection urbaine ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2011-06-28 modifiant le schéma directeur 2010-2012 en matière de vidéoprotection urbaine ;  
Vu la délibération n°2013-11-12 du Conseil communautaire adoptant le schéma directeur de la vidéoprotection urbaine de Versailles Grand Parc 2013-2015 ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2015-06-21 approuvant les la modification du schéma directeur de vidéoprotection urbaine 2013-2015 ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2012-04-28 approuvant les dispositions de la convention relative à la vidéoprotection urbaine entre Versailles Grand Parc et les communes membres ;  
Vu l'arrêté interpréfectoral n°2015299-0001 des préfets des Yvelines et de l'Essonne portant modification du périmètre de Versailles Grand Parc étendu à la commune de Vélizy-Villacoublay ;  
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;  
Vu l'avis favorable de la commission vidéoprotection du 26 mai 2016.

-----

- En juillet 2010, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a élargi sa compétence en matière de politique de la ville - au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance - au déploiement d'un système de vidéoprotection.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc a délibéré le 7 décembre 2010 sur l'approbation du schéma directeur de vidéoprotection 2010-2012 s'appliquant aux communes de Buc, Les Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas, Saint Cyr-l'Ecole, Fontenay-le-Fleury, Bois d'Arcy, Rocquencourt et Viroflay. Le 28 juin 2011 ce schéma a été modifié afin, notamment, d'y intégrer les communes de Bailly et Noisy-le-Roi.

Ainsi, le schéma de vidéoprotection a été mis en œuvre et a permis de déployer :

- le réseau de transport des fibres optiques permettant de transmettre les images vers le lieu d'enregistrement situé au centre d'exploitation pour les communes ayant adhéré au programme 2010-2012,
- 180 caméras dans les espaces publics (en fonctionnement à la fin de l'année 2013),
- le réseau de desserte pour ces 180 caméras,
- le centre d'exploitation avec station de visualisation et d'extraction,
- les stations de visualisation dans les établissements des forces de police,
- les stations de visualisation pour les communes ayant fait ce choix.

La communauté d'agglomération ayant souhaité prolonger le programme et passer à une phase d'extension du système, le Conseil communautaire a adopté le 12 novembre 2013 un nouveau schéma directeur, puis une modification a été votée le 28 juin 2015 pour étendre le périmètre géographique aux communes de Toussus-le-Noble et de Châteaufort.

- La communauté d'agglomération souhaite aujourd'hui prolonger le programme et passer à une phase d'extension du système, en intégrant à cette occasion le dispositif en place à Vélizy-Villacoublay. Il est donc proposé d'adopter un nouveau schéma directeur pour les années 2016-2018. Ce document définit les objectifs et moyens de cette troisième phase.

Les évolutions principales par rapport aux programmes précédents sont donc les suivantes :

- extension du périmètre géographique : intégration de la commune de Vélizy-Villacoublay,
- renforcement du périmètre technique : création de centres de supervision urbains (CSU) pour renforcer le système,
- périmètre financier inchangé : la distinction entre dépenses de niveau structurel prises en charge par Versailles Grand Parc et les dépenses de niveau communal demeure,
- programme envisagé de travaux 2016-2018 :
  - le réseau de transport des fibres optiques permettant de transmettre les images vers le lieu d'enregistrement situé au centre d'exploitation pour les communes de Toussus-le-Noble, Châteaufort et Vélizy-Villacoublay,
  - l'augmentation éventuelle de la capacité de stockage du centre d'exploitation et toute adaptation nécessaire liée à l'extension du système,

- la mise en place de nouvelles caméras validées par les communes, qu'elles aient adhéré ou non aux programmes précédents,
- le réseau de desserte (fibres permettant le raccordement entre la caméra et le réseau de transport) pour ces nouvelles caméras,
- la mise en place de stations de visualisation pour les communes souhaitant être équipées,
- la mise en œuvre de centres de supervision urbains.

Les dépenses de niveau communal comprennent :

- les caméras (240 caméras en fonctionnement à la fin de l'année 2015)
- le réseau de desserte (déjà réalisé pour les 240 caméras) ;
- la station de visualisation de la commune (déjà réalisée pour les communes ayant fait ce choix dans les programmes précédents).

Ces dépenses de niveau communal seront subventionnées par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans la limite des enveloppes allouées dans le schéma directeur 2013-2015, soit :

- 30 € par habitant pour toutes les communes membres de Versailles Grand Parc au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et ayant adhéré au programme de vidéoprotection ;
- 10 € par habitant pour Vélizy qui intègre le schéma directeur avec un dispositif déjà existant (base des populations légales 2014) ;
- 120 000 € HT par CSU dans la limite de 4 CSU.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'élargir le périmètre géographique d'intérêt communautaire du commissariat d'agglomération de Versailles pour intégrer la commune de Vélizy-Villacoublay ;
- de revoir le nombre de sites concernés par le schéma directeur de vidéoprotection et de reporter l'actualisation du coût de ce programme au second semestre 2016, sachant qu'elle sera opérée en fonction des populations totales légales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,  
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'adopter le schéma directeur de la vidéoprotection 2016-2018 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;  
de fixer la participation financière de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :*
  - *aux dépenses communales liées à l'extension du système de vidéoprotection, dans le cadre de ce schéma, à 10€ par habitant pour la commune de Vélizy-Villacoublay et à 30 € par habitant pour toutes les communes membres de Versailles Grand Parc au 1er janvier 2015 et ayant adhéré au programme de vidéoprotection ;*
  - *pour la création de centres de supervision urbains à 120 000 € HT (soit 144 000 € TTC) par centre dans la limite de 4 centres ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les avenants nécessaires et tout document y afférent ;*
- 3) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 72*

*Nombre de pouvoirs : 7*

*Nombre de suffrages exprimés : 79 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix  
est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés  
(1 voix contre de M. Simeoni et 1 voix contre de M. Charton)*

*Pour le Président,  
Par délégué,  
Olivier BERTHELOT  
Directeur général des services*







# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016\_06\_17

**Résumé de l'acte** : Vidéoprotection. Adoption du schéma directeur 2016-2018 et fixation de la par...

**Date de décision** : 27/06/2016

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 7.1. Decisions budgetaires

**Rédacteur** : Armelle Salvador

**AR reçu le** : 29/06/2016 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20160627-2016\_06\_17-DE

### Pièces jointes :

2016-06-17 - Adoption SD videoprotection.pdf

2016-06-17 annexe.pdf

### Historique :

29/06/2016 17:21:22	Reçu	Armelle Salvador
29/06/2016 17:22:51	En cours de transmission	
29/06/2016 17:23:31	Transmis en Préfecture	
29/06/2016 17:25:44	Accusé de réception reçu	

